

Nom commercial: Clean Kill Ameise Code produit: EA0000ea01CKARTU

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Clean Kill Ameise

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Insecticide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Jesmond Holding AG Baarerstrasse 8

CH-6300 Zug, Switzerland

 N° de téléphone
 +43 1 368 51 85 0

 N° Fax
 +43 1 368 00 50

 e-mail
 office@jesmond.com

Service émetteur / téléphone

+43 1 368 51 850

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

office@jesmond.com

Producteur:

Adresse

STEINFELS-SWISS St. Gallerstraße 180 CH-8411 Winterthur

Telefon-Nr. +41 522344444 Fax-Nr. +41 522344401 e-mail: info@steinfels-swiss.ch

Distributeur Suisse:

Adresse

BestSell Marketing, Vertrieb, Consulting & Seminare Uwe Eckert Kressenstein 6

D-95326 Kulmbach

Deutschland

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus (Déclaration du fabricant).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

ZW - Mélange (EW) d'émulsion à phase aqueuse et (CS) suspension encapsulée

Composants dangereux

	Composants dangereux					
N°	Dénomination de la	a substance	Indications			
			complémentaires			
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%		
	Index / REACH					
1	(1R-trans)-2,2-dimé	thyl-3-(2-méthylprop-1-				
	enyl)cyclopropane	carboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans				
	phenothrin					
	26046-85-5	Aquatic Acute 1; H400	0,10	% en		
	247-431-2	Aquatic Chronic 1; H410		poids		
	-					
	-					
2	1,2-benzisothiazol-	3(2H)-one				
	2634-33-5	Acute Tox. 4*; H302	< 0,05	% en		
	220-120-9	Aquatic Acute 1; H400		poids		
	613-088-00-6	Eye Dam. 1; H318				
	-	Skin Irrit. 2; H315				
		Skin Sens. 1; H317				
3	pralléthrine		cf. note bas de page (1)			
	23031-36-9	Acute Tox. 3*; H331	0,01	% en		
	245-387-9	Acute Tox. 4*; H302		poids		
	607-431-00-9	Aquatic Acute 1; H400				
	-	Aquatic Chronic 1; H410				

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*,**,***,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

⁽¹⁾ La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 100	M = 100
2	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
3	-	-	M = 100	M = 100

Vale	Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)					
N°	N° orale dermale par inhalation					
3	640 mg/kg de poids corporel					

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle - cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Nom commercial : Clean Kill Ameise Code produit: EA0000ea01CKARTU

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,35 mm
Temps de passage > 30 min



Nom commercial : Clean Kill Ameise Code produit: EA0000ea01CKARTU

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Divers

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des risques à prévenir liés aux conditions de travail, en conformité avec les normes Européennes et en accord avec le fournisseur de l'EPI. Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation liquide			
Etat liquide			
Couleur			
blanchâtre			
Odeur neutre			
рН			
Valeur		5,76	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation Donnée non disponible.			
Température de décomposition Donnée non disponible.			
Point d'éclair Valeur	>	100	°C
Température d'inflammation Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur	maxi	390	°C
Propriétés comburantes non oxydant			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable selon les critère	es énoncés sous 2.0	6 (CLP).	
Limites inférieure d'explosion Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion Donnée non disponible.			_
Pression de vapeur Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Densité				
Valeur	1,005	g/cm³		
Température de référence	20	°C		

Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	dispersible	

Solubilité

Donnée non disponible.

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	1 (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1- enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin		26046-85-5		247-431-2	
log F	log Pow 6,8					
2	2 pralléthrine 23031-36-9 245-387-9					
log F	Pow	env.		49		

Viscosité cinématique					
Valeur	10 - 100 mPa*s				
Température de référence	20 °C				
Туре	dynamique				

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Taille des particules:	
D (v, 0.5) 1.75 µM	
D (v, 0.9) 3.26 µM	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

stable à 25 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë						
N°	Nom du produit						
1	Clean Kill Ameise						
DL50	0	>	5000	mg/kg			
Espèces		rat (femelle)					
Méthode		OCDE 425					
Sour	rce	Product Safety Labs, Dayton	, USA				



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Toxi	Toxicité dermale aiguë					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop- enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phé / 1R-trans phenothrin		26046-85-5		247-431-2	
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel	
Espé	èces	rat				
Soul	rce	Fabricant				
2	pralléthrine		23031-36-9		245-387-9	
DL5	0	>		5000	mg/kg de poids corporel	
Espé Soui		lapin Pesticide Ma	nual			

Toxi	Toxicité aiguë par inhalation						
N°	Nom du produit						
1	Clean Kill Ameise						
CL 5	50	>	5,03	mg/l			
Durée d'exposition			4	h			
Etat	d'agrégation	Poussière/Brouillard					
Espe	èces	rat (mâle/femelle)					
Méth	node	OCDE 403					
Soul	Source Product Safety Labs, Dayton, USA						

Corrosion cutanée/irritation cutanée Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas remplis.				

Toxicité pour la reproduction							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9				
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
1		l ne sont pas remplis.					

Can	Cancérogénicité						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9				
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition uni	que
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Toxicite specifique pour certains organies cibies — exposition repetee
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxi	cité sur les poissons (aigüe)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-	1-	26046-85-5		247-43	31-2	
	enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phé	noxybenzyle					
	/ 1R-trans phenothrin						
CL50	0			0,0027		mg/l	
Duré	e d'exposition			96		h	
Espé	èces	poisson					
Sour	ce	Fabricant					
2	pralléthrine		23031-36-9		245-38	37-9	
CL50	0			0,012		mg/l	
Duré	e d'exposition			96		h	
Espé	èces	truite arc-en-	ciel				
Sour	ce	Pesticide Ma	nual				

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	cité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylpropenyl)cyclopropanecarboxylate de m-phé			247-431-2	
	/ 1R-trans phenothrin				
CE5	0		0,0043	mg/l	
Duré	ée d'exposition		48	h	
Espe	èces	Daphnia magna			
Soul	rce	Fabricant			
2	pralléthrine	23031-36-9		245-387-9	
CE5	0		0,0062	mg/l	
Duré	ée d'exposition		48	h	
Espe	èces	Daphnia magna Pesticide Manual			

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE			
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-	1- 26046-85-5		247-431-2			
	enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phé	noxybenzyle					
	/ 1R-trans phenothrin						
NOE	EC		0,00047	mg/l			
Espe	èces	Daphnia magna					
Soul	rce	Fabricant					
2	pralléthrine	23031-36-9		245-387-9			
NOE	EC		0,00065	mg/l			
Espe	èces	Daphnia magna					
Soul	rce	Fabricant					

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Évaluation		n'est pas biodégradable facilement	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop- enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phé / 1R-trans phenothrin		26046-85-5		247-431-2		
log F	log Pow 6,8						
2	pralléthrine		23031-36-9		245-387-9		
log F	Pow	env.		49			

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations		
Le produit ne	oit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit .

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 9
Code de classification M6
Groupe d'emballage III
N° d'identification de danger 90
Numéro ONU UN3082

Nom technique MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A.

Sources de danger (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-

phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin

pralléthrine

Code de restriction en tunnels

Étiquette 9

Marque "matière dangereuse

pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe 9
Groupe d'emballage III
Numéro ONU UN3082



Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

Nom et description ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. Sources de danger m-phenoxybenzyl (1R-trans)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-

enyl)cyclopropanecarboxylate / 1R-trans phenothrin

prallethrin

EmS F-A, S-F

Étiquettes 9

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 9
Groupe d'emballage III
Numéro ONU UN3082

Nom et description Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Sources de danger m-phenoxybenzyl (1R-trans)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-

enyl)cyclopropanecarboxylate / 1R-trans phenothrin

prallethrin

Étiquettes 9

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE)

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

1907/2006 .

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N° Dénomination de la substance

N° CAS

N° CE

N° CE

N° CAS

N°

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accide substances dangereuses	ents majeurs impliquant des
Le produit est soumis à l'annexe L partie 1, catégorie de danger :	F2



Nom commercial : Clean Kill Ameise Code produit: EA0000ea01CKARTU

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 15.11.2022 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 16.09.2020 Région: CH

RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769711